



## **PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DU MERCREDI 13 AVRIL 2022 A SAINT-PAUL**

**PRESENTS** : Edwige STARK – Coralie CHAMPIGNEUL - Philippe ALEXANDRINO – Anselme JAVEGNY- Vincent NANGUE - CADET Josian.

**ASSISTENT** : Stéphane ERAPA – Fred VALLIAMEE.

La séance est ouverte à 18H30 par le Président.

### **ORDRE DU JOUR**

<b>I.ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FEDERAL .....</b>	<b>2</b>
<b>II.INTERLIGUE MASCULIN .....</b>	<b>2</b>
<b>III.INTERCOMITES.....</b>	<b>2</b>
<b>IV.FINALITE ULTRA MARINE ET NATIONALES .....</b>	<b>2</b>
<b>V.FORMATION DU PERSONNEL .....</b>	<b>3</b>
<b>VI.COUBE DE LA LIGUE ET ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE .....</b>	<b>3</b>
<b>VII.ORGANISATION FINALES DIVISION 1 .....</b>	<b>3</b>
<b>VIII. COUPE DE L'OCEAN INDIEN .....</b>	<b>4</b>
<b>IX.CONVENTION .....</b>	<b>4</b>
<b>X.CJSOI – BEACH HAND BALL .....</b>	<b>4</b>

## **I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FEDERAL**

Le Bureau Directeur désigne le Président en tant que délégué et le Trésorier en tant que suppléant pour représenter la ligue à l'assemblée générale ordinaire de la FFHB le 29 et 30 avril 2022 à PAU.

Le Bureau Directeur donne procuration au Président et au Trésorier pour prendre part aux votes relatifs à cette assemblée générale ordinaire.

## **II. INTERLIGUE MASCULIN**

Le déplacement des Inter Ligues Masculins se fera du 30 au 07 mai 2022. La délégation sera composée de quinze joueurs, deux techniciens et un chef de délégation.

- Christian CHEVALIER sera le responsable technique et sera rejoint par Jean-François MOUTOUSSAMY après sa formation relative au Beach et Hand Fit.
- Vincent NANGUE sera le chef de délégation.

## **III. INTERCOMITES**

Le déplacement des Intercomités se fera du 29 mai au 07 juin 2022

La délégation sera composée de 14 joueuses, 14 joueurs, 4 cadres techniques, le CTS, 2 arbitres, un accompagnateur d'arbitres, un chef de délégation.

- Fabrice PAYET et Bruno LABBE seront les cadres chez les masculins
- Betty PERRONA et Vincent MATHIVET seront les cadres chez les féminins
- Coralie CHAMPIGNEUL sera la Chef de délégation

La CTA nous transmettra les noms des arbitres et de l'accompagnateur prochainement.

## **IV. FINALITE ULTRA MARINE ET NATIONALES**

Les Finalités auront lieu du 27 mai au 06 juin 2022.

Malgré la baisse de la dotation financière relative à ce déplacement, le Bureau Directeur décide de maintenir la mise à disposition de 16 billets par équipe pour ce déplacement.

Une visio a eu lieu avec les responsables de la commission nationale d'arbitrage, les présidents de CTA ainsi que les présidents de ligue pour les conditions de la présence des arbitres sur la compétition. Une décision finale sera connue prochainement. Edwige STARK sera la chef de délégation.

## **V. FORMATION DU PERSONNEL**

Dans le cadre de leur activité professionnelle, deux personnels seront en formation prochainement.

- Jean-Francois MOUTOUSSAMY participera aux formations suivantes :
  - Développeur de Beach hand du 18 au 20 avril à la Ligue de nouvelle Aquitaine
  - Animateur de Hand Fit du 22 au 28 avril à la Ligue AIX en Provence
  - Animateur de Beach hand du 29 avril au 1 er mai à la Ligue Aix En Provence

Il rejoindra le 02 mai la sélection des inter ligues masculins à Saint Die les Vosges.

- Judith VAITILINGOM assistera à une formation relative au logiciel Gesthand et le fonctionnement des différentes commissions du 13 au 17 juin à la ligue de la Nouvelle Aquitaine.

## **VI. COUPE DE LA LIGUE ET ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE**

Deux candidatures nous sont parvenues, celles du CASE CRESSONNIERE et de SAINT-PIERRE HBC. Souhaitant délocaliser les réunions institutionnelles et constatant que trois des précédentes assemblées ont eu lieu à SAINT-ANDRE, le Bureau Directeur décide d'attribuer l'organisation de l'AGO et les Finalités de la Coupe de la Ligue au SAINT-PIERRE HBC.

## **VII. ORGANISATION FINALES DIVISION 1**

Les Finales auront lieu le 14 mai pour les masculins et le 15 mai pour les filles.

Comme convenu, les finales masculines seront précédées des finales des moins de 20 ans alors que les moins de 13 ans féminins participeront à un tournoi avant la finale féminine.

Une démonstration de TCHOUK BALL aura lieu avant la finale masculine.

Les tickets seront en vente en ligne à la fin du mois d'avril par l'intermédiaire d'HELLOASSO.

Les prix des billets sont les suivants :

- Achat en ligne : 5 euros
- Achat sur place : 7 euros
- Achat de plus de 500 billets : 4 euros

Une première réunion de travail a déjà eu lieu avec les services de la mairie. Une deuxième est programmée le 25 avril en présence de la communication, différents services de la ville, le service de sécurité et l'animation.

Les arbitres ont été désignés par la CNA.

Le directeur sollicitera les présidents de commissions concernés pour la mise en place de l'organisation.

## **VIII. COUPE DE L'OCEAN INDIEN**

La CCOI aura lieu du 27 juin au 03 juillet 2022. A ce jour se sont engagés :

- Madagascar
- Mayotte
- Comores

La liste définitive sera connue au début du mois de mai. La compétition aura lieu au Gymnase Plateau Cailloux et Vue Belle.

## **IX. CONVENTION**

Le Bureau Directeur valide la prolongation de la convention liant le HBCED au Bois Nèfles Moufia.

Le Bureau Directeur ne peut donner de suite favorable à la demande du club du Port Hand Ball pour sa convention avec le club du HBC Possession.

## **X. CJSOI – BEACH HAND BALL**

La Vice-Présidente Déléguée est chargée de transmettre des propositions au Bureau Directeur dans le cadre la préparation à la CJSOI prévue du 04 au 11 décembre 2022 à Maurice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

**La Secrétaire Générale,**  
LIGUE REUNIONNAISE DE HANDBALL  
MAISON DES SPORTS  
BP 335 - 97490 SAINTE CLOTILDE Cedex  
Tél : 0262 21 44 00 - Fax : 0262 44 47 76  
GSM : 0692 26 45 28  
Email : 6900000@ffhandball.net  
**Coralie CHAMPIGNEUL**

**Le Président**  
  
**Philippe ALEXANDRINO**

Toute contestation de décision doit faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 7 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de la Commission Réclamations et Litiges (article 6 : règlement d'examen des réclamations et litiges).